



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 23 MARS 2021

### ***Personnes présentes en présentiel***

M<sup>me</sup> Catherine Adam, Inspectrice de l'Education Nationale – Circonscription de Montaigu.

M<sup>r</sup> Francis Breton, maire de Saint-Philbert de Bouaine.

M<sup>me</sup> Sylvie Rassinoux, adjointe aux affaires scolaires.

M<sup>r</sup> Olivier Morice, enseignant/directeur.

M<sup>r</sup> Frédéric Martin, représentant des parents d'élèves.

M<sup>me</sup> Cécile Rousseau, représentante des parents d'élèves.

### ***Personnes présentes en distanciel***

M<sup>me</sup> Véronique Chauvet, enseignante.

M<sup>me</sup> Gwenola Lecordier, enseignante.

M<sup>me</sup> Mélanie Thoby, enseignante.

M<sup>me</sup> Karine Rousseau, enseignante.

M<sup>me</sup> Ombeline Guillard-Bouillo, enseignante.

M<sup>me</sup> Violaine Leroy, enseignante.

M<sup>me</sup> Justine Dagorn, enseignante.

M<sup>me</sup> Sabine Manigaud, enseignante.

M<sup>me</sup> Emilie Berasaluce, représentante des parents d'élèves.

### ***Personnes excusées***

M<sup>me</sup> Leïla Hivert, enseignante.

M<sup>me</sup> Manuela Mesguen, représentante des parents d'élèves.

M<sup>me</sup> Carole Roussilhe, représentante des parents d'élèves.

M<sup>me</sup> Angélique Giraudeau Guyauchet, représentante des parents d'élèves.

M<sup>me</sup> Alexandra Dauvel, représentante des parents d'élèves.

M<sup>me</sup> Virginie Blot, représentante des parents d'élèves.

M<sup>me</sup> Virginie Rouaud, représentante des parents d'élèves.

La séance débute à 18h35.

## **I- Retour sur la note relative au conseil d'école annulé du 5 novembre 2020.**

Un retour rapide est effectué sur les questions formulées par les représentants de parents d'élèves auprès de la municipalité et notamment sur la question de la parité pour l'élection du Conseil Municipal Enfant.

Madame Rassinoux exprime une certaine difficulté de mise en place liée au nombre et à la composition des candidatures.

Monsieur Martin exprime l'idée selon laquelle cela pourrait être imposé puis compris par les enfants si on leur explique les enjeux de la démarche.

Par ailleurs, la date de l'élection est discutée. Afin que le CME dispose d'une année scolaire entière pour son mandat, la possibilité d'organiser l'élection fin juin est évoquée. Ceci permettrait la mise en place du CME dès la rentrée scolaire de septembre.

## **II- Point sur le protocole sanitaire mis en œuvre et sur la journée de tests diligentée par l'ARS à l'école le jeudi 25 mars.**

### Le protocole sanitaire

Le protocole sanitaire actuellement en place est celui instauré depuis le 2 novembre dernier. Il répond principalement à la limitation requise du brassage des élèves.

En conséquence, les entrées maternelles et élémentaires sont toujours dissociées et les entrées des classes sont échelonnées dans le temps.

De même, les classes ne se mélangent pas sur le temps scolaire et méridien.

A ce sujet, Mr Morice remercie la municipalité de mettre à disposition les moyens humains nécessaires pour assurer la continuité du protocole durant la pause méridienne.

Les gestes barrières sont régulièrement rappelés et bien appliqués par les élèves.

Cependant, ce protocole est mis à mal lorsque des élèves d'une enseignante non remplacée doivent être répartis dans les autres classes.

Concernant le port du masque en élémentaire, il est respecté par tous même si l'on sent bien que cela devient parfois difficilement supportable pour les plus jeunes. De même, l'injonction de porter des masques chirurgicaux ou de catégorie 1 est très majoritairement respectée.

### Les consignes en cas de « cas confirmé » à l'école?

Si un élève est « cas confirmé », la conduite à tenir est la suivante :

- Les responsables légaux avisent sans délai le directeur d'école du résultat positif du test ou de la décision médicale confirmant l'atteinte par la Covid-19 et, le cas échéant, de la date d'apparition des symptômes et de l'identification éventuelle d'un variant .
- L'élève « cas confirmé », placé en isolement, ne doit pas se rendre à l'école avant le délai suivant :
  - 10 jours pleins à partir de la date de début des symptômes avec absence de fièvre pour les cas symptomatiques. En cas de fièvre au 10ème jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes.
  - 10 jours pleins à partir du jour du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.
- S'agissant des élèves de maternelle symptomatiques (cas possible), non testés, ils font l'objet d'une éviction de 10 jours jusqu'à l'arrêt des signes. Une éviction additionnelle de 48 heures après la disparition de la fièvre est recommandée.

### Les consignes en cas de survenue d'un cas confirmé dans la classe.

S'agissant du virus « classique » et du variant anglais, une classe est fermée à partir de 3 cas confirmés, hors fratrie.

S'agissant des variants sud-africain et brésilien, les règles sont renforcées. Ainsi l'apparition d'un seul cas confirmé parmi les élèves de même que l'identification d'un élève vivant au foyer d'un cas confirmé implique la fermeture immédiate et automatique de la classe concernée (indépendamment du respect ou non du port du masque ou encore de la distanciation).

### La journée de dépistage organisée le jeudi 25 mars.

Ce jeudi, les élèves dont les parents auront donné leur autorisation seront testés par une équipe missionnée par l'Agence Régionale de Santé (5 préleveurs, 1 infirmière et 1 laborantin). Les tests auront lieu dans la salle de motricité.

Les enfants bénéficieront de tests salivaires et les adultes se verront proposer des tests nasopharyngés.

Nombre d'enfants à tester : 179 (27 enfants ne seront pas testés du fait du refus de leurs parents ainsi que 6 autres dont les parents n'ont pas rendu le document de consentement).

Nombre d'adultes à tester: tous les adultes de l'école + personnel du périscolaire + personnel de restauration

Monsieur le Maire précise que les résultats des deux journées de tests dans les deux écoles détermineront ou non la mise en place d'un dépistage populationnel dans la commune.

### **III- Plan de renouvellement des ressources informatiques.**

Le plan d'équipement précédant (2016/2021) arrivant à terme la communauté de communes dont c'est désormais la compétence a présenté son plan d'équipement des écoles en ressources informatiques pour les cinq prochaines années.

Ce plan prévoit donc un renouvellement progressif de l'existant et un investissement sur du matériel nouveau. Parallèlement à cette réflexion communautaire, l'état a lancé un appel à projets pour un socle numérique de base dans les écoles élémentaires.

Cet appel à projets, paru au Bulletin Officiel du 14 janvier 2021, centré sur le 1er degré vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation.

L'ambition de cet appel à projets est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels : l'équipement des écoles d'un socle numérique de base, les services et ressources numériques, objets du présent appel à projets, et l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques qui sera conduit en partenariat par les services académiques, les équipes éducatives et les collectivités concernées.

Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

Les deux dynamiques se sont donc rejointes et Terres de Montaigne entend présenter son projet dans ce cadre afin de bénéficier des subventions qui représentent 70 % du budget pour les équipements et 50 % pour les services et ressources numériques.

L'objectif est donc le suivant :

- Continuer à fournir un ordinateur à chaque enseignant et directeur.
- Atteindre la moyenne de 1,5 ordinateur pour 10 élèves.
- Fournir 12 tablettes dans chaque école.
- Installer un VPI dans toutes les classes élémentaires.

Cela représente un budget de 400 000€ soit presque le double du budget alloué au plan précédent.

C'est donc un objectif ambitieux et très positif pour les équipes enseignantes qui ont été écoutées sur trois points : l'investissement sur les tablettes, la montée en gamme sur les futurs ordinateurs et une plus grande liberté dans l'installation des logiciels et cdrom sur les machines.

Pour le moment, les enseignants doivent contacter un technicien du service informatique de Terres de Montaigu qui installe le logiciel ou le cd rom. Ce n'est pas très facilitant...

En fonction de la réponse à l'appel à projets, le calendrier de mise en place du plan s'étalera du mois de septembre 2021 à décembre 2022.

#### **IV- Projets pédagogiques à venir.**

Dans la morosité pédagogique actuelle, l'équipe essaie de relancer un peu la machine afin de mobiliser les élèves par quelques projets à venir.

#### **SEMAINE DE LA PRESSE A L'ECOLE du 22 au 26 mars.**

La thématique de cette année est « S'informer pour comprendre le monde ! ». L'ensemble des classes participe donc à cette opération par des activités en classe, notamment la fabrication d'un journal d'école qui sera remis aux familles et quelques interventions.

Lundi 22 : Intervention de Pascal Roche, journaliste et rédacteur en chef à Radio France Bleu Loire Océan, auprès des élèves de CM1-CM2

Mardi 23 : Conférences en ligne et en direct *Comment se fabrique un journal ?* et *Des images pour s'informer.* (classes de CM1-CM2).

Jeudi 25 : *Demandez la Une* (élèves de CM1 et CM2)

Objectif de la semaine : Editer un journal d'école à distribuer aux familles.

#### **La Grande Lessive – Printemps 2021 le 8 avril**

Thématique : Les Jardins Suspendus.

Madame l'Inspectrice demande si une installation en-dehors de l'école est prévue. Considérant le contexte cela n'est pas prévu. Monsieur Morice ajoute que l'école a, par le passé, proposé au centre périscolaire et la résidence des Glycines de se joindre à l'opération. Sans succès puisque les deux structures avaient décliné l'invitation.

#### **Intervention d'une artiste peintre et dessinatrice**

Florence Doursat, peintre et dessinatrice, posera son chevalet à l'école les 10 et 11 mai prochains pour deux journées centrées sur des ateliers de dessin et de découverte artistique.



Si les points positifs se révèlent très nombreux, il semble cependant important, selon Mr Morice, d'interroger la place de l'école publique et républicaine dans la commune et la perception des philbertins de leur école communale. Il s'interroge en effet sur la neutralité de certaines associations ou structures.

Dans ce contexte si particulier, l'équipe pédagogique ne se sent pas soutenue par l'équipe municipale en déplorant un certain manque d'intérêt pour les projets mis en œuvre et la vie de l'école en général. Les mesures de carte scolaire n'entraînent pas de commentaires. Pas de soutien particulier en cas de fermeture. Pas de remarque positive en cas d'ouverture.

Monsieur Morice exprime un sentiment de lassitude et d'une certaine forme d'injustice de devoir travailler dans ce contexte.

Monsieur le Maire pense que l'école a les moyens de bien fonctionner grâce aux dotations municipales. Il prend l'exemple de la mise à disposition d'un agent communal pour la désinfection des locaux lors de la réouverture de l'école en mai dernier.

Monsieur Morice rappelle qu'il vient de souligner les efforts de la municipalité en terme de moyens alloués. Il reformule son propos en précisant que c'est d'un soutien moral et républicain dont l'école a besoin. Il précise enfin qu'il ne réclame rien mais exprime simplement le ressenti de son équipe.

Monsieur Martin s'étonne par ailleurs que sur la page de présentation de l'offre scolaire communale, sur le site internet de la commune, c'est l'école St Jean Baptiste qui est visible en premier. Ceci ne correspond pas à l'ordre alphabétique.

Madame l'Inspectrice propose que ce pourrait être un premier pas de la part de la municipalité que de remettre l'affichage de la page « offre scolaire » dans l'ordre alphabétique afin que la présentation de l'école Jacques Golly apparaisse en premier.

## **VII- Les demandes à la municipalité.**

Achat d'un meubles à cases, 32 tiroirs ( classe de CP)

Achat d'un appareil photo (classe de PS)

## **VI- Questions diverses.**

### **Questions des représentants de parents d'élèves.**

*Des masques transparents ou des visières peuvent-ils être fournis ?*

Madame l'Inspectrice répond que les visières ne sont pas envisageables car elles ne sont pas assez protectrices. Les masques transparents sont réservés aux enseignants dont un ou des élèves ont des besoins particuliers.

*Comment pouvons-nous orienter les parents en difficulté financière face à l'achat de masques chirurgicaux ou masques de catégorie 1 ?*

Monsieur le Maire précise que les familles peuvent contacter le Centre Communal d'Action Sociale.

Une visite du collège Jules Ferry pour les élèves de CM2 sera-t-elle organisée d'ici la fin de l'année scolaire ?

Monsieur Morice indique n'avoir, à ce jour, aucune information supplémentaire à ce sujet. Madame l'Inspectrice ajoute qu'en raison du protocole sanitaire en vigueur pour le moment dans les établissements, cette journée de visite ne peut être envisagée.

Les problèmes de circulation dans la rue de l'école et le stationnement ?

Mr Morice fait remarquer que les choses se sont améliorées depuis la création du parking en haut de la rue des Ecoliers et l'impossibilité de se garer devant l'école. De même, l'organisation actuelle des horaires de classes rend la circulation plus fluide.

Cependant, certains parents continuent à s'arrêter au milieu de la rue pour faire descendre leurs enfants.

Monsieur le Maire précise qu'il serait bien que les parents acceptent de se garer un peu plus loin et de marcher un peu pour accompagner leurs enfants. De même, peut-être que davantage d'enfants pourraient venir à pied à l'école. De nombreuses voies de circulation douces relient les quartiers de la commune.

Les places de stationnement sont suffisamment nombreuses d'autant plus qu'elles ne sont utilisées que très peu de temps dans la journée.

La présence de la police intercommunale aux heures d'entrée et de sortie de l'école?

Monsieur Morice précise n'avoir vu les agents que deux fois depuis le début de l'année.

Monsieur le Maire répond qu'ils passent toutes les semaines.

**La problématique des remplacements**

Madame l'Inspectrice évoque la problématique des remplacements rendue encore plus difficile par la situation sanitaire et expose la procédure d'attribution des remplaçants dans les écoles. Un « classement » des écoles est établi en fonction du nombre d'élèves par classes après répartition des élèves de la classe de l'enseignant.e absent.e dans les autres classes de l'école.

Pour le cas de l'absence de madame Hivert, l'école Jacques Golly est à 25,88 élèves par classes. D'autres écoles présentent un taux beaucoup plus élevé et sont donc prioritaires. Ceci explique que madame Hivert ne soit pas toujours remplacée et les élèves répartis dans les autres classes maternelles.

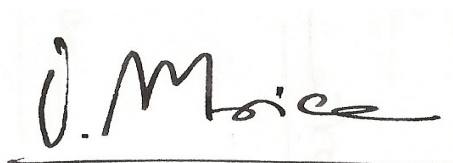
Monsieur Morice déplore ce déficit structurel de moyens de remplacements.

Madame l'Inspectrice évoque le recours au recrutement contractuel pour pallier cette situation.

La séance est levée à 20h45

Le secrétaire de séance et président du Conseil d'École,

Olivier Morice



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Morice', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.